

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 31 (1923)
Heft: 8

Artikel: Paturages possédés dans le Jura par quelques communes de la plaine
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-25127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PATURAGES POSSÉDÉS DANS LE JURA PAR QUELQUES COMMUNES DE LA PLAINE

En réponse à la question posée dans la *Revue historique vaudoise* de février (« Chercheurs et Curieux », p. 63), nous signalons les sources suivantes aux personnes que le sujet intéresse. Il est bien entendu que les indications fournies ne concernent que les propriétés possédées par des communes de la plaine ou du pied du Jura, comprises dans le territoire de la Vallée de Joux.

Le juge Jacques-David Nicole nous renseigne sur l'origine d'un certain nombre de ces propriétés ¹ :

Par un acte du 3 janvier 1307, les religieux de Saint-Oyens ou Saint-Claude, dans le Jura, remirent les prétentions qu'ils pouvaient faire valoir sur la partie méridionale de la Vallée de Joux à l'Abbaye de Bonmont. Cette dernière s'associa plusieurs communautés et divers particuliers en leur accordant le droit de faire pâturer leur bétail sur le territoire en question, en l'espèce le lieu dit « Les Emburnex » ².

En 1494, l'abbé de Bonmont céda au comte François de Gruyères, baron d'Aubonne, le territoire qu'il avait acquis près de deux siècles auparavant des religieux de Saint-Claude. La transaction porte que contrairement à la teneur de la concession de 1307, les communautés de Gimel, Ballens, Mollens, Bière, Saint-Livres, Saint-Saphorin et d'autres se seraient indûment approprié le bien d'autrui, aux lieux indiqués en la dite donation. Nicole ajoute : « Il est cependant vraisemblable que le baron d'Aubonne, quoiqu'il eût déclaré,

¹ *Recueil historique sur l'origine de la Vallée du Lac-de-Joux*, par J.-D. Nicole. Deuxième livraison du tome I des *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Lausanne, Marc Ducloux, éditeur, 1841.

² *Op. cit.*, § 10, p. 298 et 299.

ci-devant, qu'il désapprouvait la manière dont ces différentes communautés avaient agi envers le monastère de Bonmont, il est dis-je, vraisemblable que, du moins, il l'avait tolérée, à dessein de faire valoir les prétentions de juridiction qu'il avait sur ces terrains avant que cette cession lui eût été faite. »

Depuis cette époque le mas des Emburnex fut pâturé d'une façon indivise par tous ses compartissants jusqu'au moment de son partage en 1670¹.

Nous avons là, ce me semble, l'origine des propriétés que les communes indiquées plus haut possèdent sur le territoire de la Vallée.

En 1527, le comte Jean de Gruyères, baron d'Aubonne, et Claude d'Estavayer, abbé du Lac-de-Joux, abergèrent aux communes de Bursins et Burtigny, un « mas de pré, buissons et forêts, situés dans les Joux-Noires, au lieu dit « Praz Rodet », tant en deçà, qu'au delà de l'eau appelée Orbe, comme les eaux coulent et courent par les deux pentes ». Il faut ajouter qu'à part ces deux communes aucun abergeataire ne s'était présenté, ces lieux étant réputés inhabitables².

Ces abergements ne furent pas définitifs et donnèrent lieu à pas mal de controverses entre les Bernois, seigneurs du pays, d'une part, les communes ayant bénéficié des abergements et les communes de la Vallée, d'autre part. Les Bernois, en effet, contestèrent les titres de propriété des abbés de Saint-Claude, donc également ceux des abbés de Bonmont et des barons d'Aubonne ; la haute seigneurie ne pouvait appartenir qu'à eux, comme successeurs des ducs de Savoie. Le tout fut donc remanié en 1543³.

¹ *Op. cit.*, § 20, p. 310 à 313.

² *Op. cit.*, § 24, p. 316 et 317.

³ *Op. cit.*, § 25 et 26, p. 318 à 321.

Nous ne voulons pas entrer dans plus de détails, notre but n'étant que de donner ici quelques indications bibliographiques.

En 1563, la ville de Morges, acquit de deux gentilshommes français, qui la tenaient de la communauté du Lieu, une « pièce de pré, joux et marais et autres places à faire prés, terres et possessions, située aux confins du lieu appelé Pré-Rodet et autres lieux » ¹.

Cette même ville acquit également plus tard le territoire que possédait encore la commune de Burtigny et y établit deux montagnes : la Burtignière et les Plats ².

On trouvera encore des indications utiles à ce sujet dans un certain nombre de paragraphes du même ouvrage ³.

D'autre part le 22 juillet 1466, Nicolas de Gruffi, abbé du Lac-de-Joux, abergea à la communauté de Bière « un mas de pré, situé ès joux, appelé en la Perrausa, sous la cense annuelle de vingt sols bons Lausannois ». La commune de Denens possédait alors quelque terrain en cet endroit. Déjà auparavant, cette dernière commune reconnaissait tenir d'Amé de Viry, seigneur de Mont-le-Vieux, Rolle et Bière, le pâturage de la Chaux de Bière ⁴.

Outre le résumé que nous venons de donner, les publications qui suivent, donnent également des renseignements utiles concernant ces propriétés :

1° *Les annales de l'Abbaye du Lac-de-Joux*, par Fréd. de Gingins-La Sarra. Troisième livraison du tome I des *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de

¹ *Op. cit.*, § 30, p. 323 à 326.

² *Op. cit.*, § 31, p. 326.

³ *Op. cit.*, § 59, 63, 66, 92, 93, 94, 116, 125, p. 371, 377, 381, 415, 417, 418, 419, 464, 465, 478.

⁴ *Op. cit.*, § 15, p. 305 et 306. Voir encore § 45, p. 357.

la Suisse romande. Page 126 et suiv. « De l'abergement des Praz Rodet en 1543 et de l'usage des bois du Risoud. » L'auteur donne enfin dans les pièces justificatives de son ouvrage un certain nombre d'actes se rapportant au sujet qui nous occupe, et, où nous retrouverons une partie de ceux ayant servi de source à Nicole : doc. LXVIII, LXXII, LXXVI, LXXVIII, LXXXV, pages 374, 384, 398, 405, 428.

2° *Procédure imprimée concernant la propriété utile de la forêt du Risoud*, à Berne chez Samuel Kupfer, 1761. De Gingins la cite constamment et en donne une partie dans son ouvrage.

3° *La Vallée de Joux*. Notice, par Lucien Reymond, seconde édition. Lausanne, Georges Bridel, éditeur. Pages 57 à 62 : « Anciens établissements dans la montagne ».

Nous pensons que ces quelques renseignements bibliographiques permettront aux personnes que le sujet intéresse de se rendre compte de l'origine de ces propriétés.

En ce qui concerne le territoire de la Vallée de Joux, cette origine remonte assez loin jusqu'à la fin du moyen âge, sans cependant qu'on puisse dire qu'elle « se perd dans la nuit des temps ou ne repose que sur des légendes invraisemblables ».

M. REYMOND-CURCHOD.

Nous avons reçu, au sujet du Pré de *Denens* et des *Bougeries*, les lignes suivantes de M. Besson, à Apples.

Le Pré de Denens a appartenu aux Tavel, seigneurs de Denens. C'est sans doute l'origine de son nom. Les mêmes propriétaires possédaient la campagne du Pré de Lachaux, sur Apples, où le bétail du Pré de Denens pâturait le printemps et l'automne ¹.

¹ Archives d'Apples. Inventaire des forêts d'Apples ordonné, par sa noble et magnifique Seigneurie Baillivale de Romainmôtier, en date du 26 novembre 1768.

Bougeries. La tradition rapportée par la *Revue d'histoire* est bien connue dans la contrée. Une variante veut que le don ait été fait non pour l'aide apportée à la construction du château de Vufflens, mais à celle du canal du Curbi, détourné pour faire mouvoir le moulin du château.

Les forêts des Bougeries dont la surface est de plusieurs centaines de poses, n'étaient autrefois cadastrées sur aucun territoire. Elles dépendaient de la judicature de Bussy, à cause du château de Chardonnay ¹.

Elles furent réparties le 4 octobre 1827, entre les territoires de Yens, Ballens et Apples, après de laborieux marchandages. Aucune de ces communes, qui ne connaissaient pas encore les avantages de l'impôt communal, ne voulaient de ce cadeau offert par l'Etat de Vaud ².

Elles appartiennent aujourd'hui à huit communes ³ et à une foule de particuliers (en 1768, dix communes et neuf particuliers) qui habitent surtout les villages du vignoble.

Apples, 3 mars 1923.

Ad. BESSON, forestier.

Nous avons enfin reçu, sur l'ensemble du sujet, une longue lettre de M. Golay, au Sentier. Nous en donnons encore ici les deux premières pages.

La plupart des pâturages cités dans le dit article étaient inclus dans un territoire dont la propriété était revendiquée à la fois par l'Abbaye du Lac-de-Joux, par l'Abbaye de Saint-Claude et par les barons d'Aubonne. Les transactions

¹ Archives d'Apples. Inventaire des forêts d'Apples, ordonné, par sa noble et magnifique Seigneurie Baillivale de Romainmôtier, en date du 26 novembre 1768.

² Protocole du Conseil général d'Apples.

³ Reverolle, Bussy, Denens, Lully, Tolochenaz, Chigny, Echichens et Vaux.

dont ces territoires furent l'objet se ressentent par conséquent de la confusion qui régna dès l'origine touchant les droits de propriété.

L'Abbaye du Lac-de-Joux fondait ses prétentions sur l'Acte de donation de l'empereur Frédéric I^{er}, de 1180, qui limitait le territoire du monastère « par les sommets des montagnes, comme les eaux pendent et découlent ».

L'Abbaye de Saint-Claude produisait diverses pièces entre autres la charte dite de Charlemagne que plusieurs historiens déclarent fausse.

Les barons d'Aubonne, enfin, se référaient :

1. A un certain abergement fait en 1208, par Berthold de Zæhringen à Guerric et Jaques, seigneurs d'Aubonne, et à leur frère utérin Pierre, surnommé Puthod qui avait aussi sa part de la seigneurie. Il s'agissait d'un grand territoire situé dans la région du Marchairu et dont une partie, au moins, appartient encore à la commune d'Aubonne.

2. A un accord de 1209 entre l'abbé de Saint-Claude et le baron d'Aubonne, par lequel le dit abbé lui abandonne les montagnes sur Bière et Cuney, proche et devers le Mont Tendre (Montendroz) jusqu'à l'eau de l'Orbe.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter du bien-fondé de ces diverses prétentions, mais il apparaît cependant que l'inféodation de Berthold de Zæhringen ne pouvait concerner que le versant oriental des montagnes, le versant occidental faisant partie du territoire de l'Abbaye de Joux.

La partie supérieure de ce versant était appelée *Emburnex* ou *Brunay*. La partie inférieure était nommée Praz-Rodet.
